

## **Parc Éolien en mer Dieppe – Le Tréport filiale d’Ocean Winds : reprise des travaux en mer à partir du 16 juin**

***A partir de la seconde quinzaine de juin, les travaux en mer du parc éolien reprennent et devraient durer jusqu’en décembre avec une possibilité de prolongation selon la météo.***

***Cette seconde étape de travaux va consister au battage et au forage permettant l’installation des pieux qui soutiendront les fondations des éoliennes.***

Après plusieurs mois de « piling ban » (interdiction prévue dans les arrêtés d’autorisation des opérations de battage de pieux de février à mai, périodes les plus sensibles pour les mammifères marins présents dans la zone), les travaux du parc éolien en mer Dieppe – Le Tréport reprennent pour plusieurs mois.

Cette seconde étape de travaux s’inscrit dans la continuité de celle qui s’est déroulée en début d’année. En effet, après la pose de protections anti-affouillement, les travaux se poursuivent avec l’arrivée d’un navire auto-élévateur (« Jack-up Vessel ») et de deux navires de surveillance (« Guard Vessels »).

Ainsi, le navire auto-élévateur « Apollo », appartenant à DEME, va procéder aux opérations de battage et de forage nécessaires à l’installation des pieux qui soutiendront les fondations qui seront installées courant 2025. Un second navire, le « Sea Challenger », pourrait le rejoindre dans quelques semaines. Les navires de surveillance « Goury » (BBTM) et « TSM Ouessant » (TSM), s’assureront du respect des règles de navigation qui sont établies (lire ci-après). Un autre navire, le Normand Skipper Tide, acheminera quant à lui les pieux entre le port de Cherbourg et la zone de travaux.

### **Une protection acoustique innovante : le rideau de bulles**

Afin de réduire la propagation du bruit généré par le battage des pieux qui soutiendront les fondations treillis ou « jacket », à 4 pieds, (installation prévue en 2025), EMDT a décidé de mettre en place un double rideau de bulles autour des navires auto-élévateurs et, également au besoin, autour des emplacements où seront installés les pieux. Cette opération permet de réduire le bruit du battage de pieux dans la colonne d’eau (bruit sous-marin) et dans la colonne d’air (bruit aérien).

Le double rideau de bulles (voir illustrations) sera déployé à chaque opération de battage grâce à un navire de soutien à l’installation.

### **Rideau de bulles, comment ça marche ?**

**Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport**

SAS au capital de 31 436 000,00 € - Siège social : 1 quai de l’avenir 76200 Dieppe

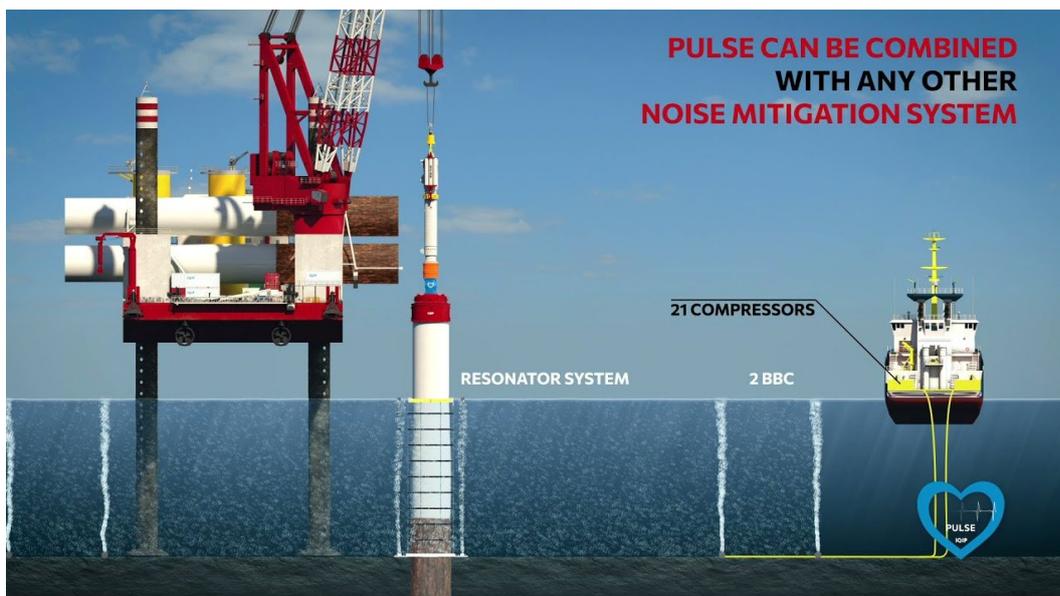
SIRET : 798 378 683 00022

[contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr](mailto:contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr) – 02.73.54.10.06

Dans un premier temps, le rideau de bulle va être déployé autour du navire d'installation après une étape primordiale appelée « pré watch ». Celle-ci consiste à s'assurer qu'aucun mammifère marin n'est présent dans la zone d'évitement, soit la zone de danger physiologique élargie autour de l'atelier d'installation des pieux, dans les 30 minutes précédant le début de chaque opération de battage. Cette double surveillance visuelle et acoustique est effectuée grâce à des hydrophones immergés et des observateurs équipés de jumelles télémétriques (et thermiques, de nuit) à bord des navires. Ils analyseront et retransmettront instantanément au navire la signature acoustique d'un éventuel mammifère marin présent dans la zone d'évitement, et enjoindront le cas échéant à reporter le début de l'atelier, jusqu'au départ avéré des cétacés.

Le double rideau de bulles est alors activé, et les opérations peuvent commencer avec la phase dite de « soft start », qui consiste à amorcer progressivement les opérations de battage ou de forage des pieux à puissance et cadence réduites. Ainsi, les niveaux de bruits augmentent progressivement, et permettent aux espèces potentiellement proches de la zone d'évitement de s'éloigner à une vitesse acceptable.

Le second rideau de bulle pourra être déployé autour du gabarit de battage de pieu s'il s'avère nécessaire de réduire d'autant plus le bruit à la source, afin de garantir le respect de niveaux compatibles avec les recommandations internationales visant les mammifères marins.



©DEME

### Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport

SAS au capital de 31 436 000,00 € - Siège social : 1 quai de l'avenir 76200 Dieppe

SIRET : 798 378 683 00022

[contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr](mailto:contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr) – 02.73.54.10.06



©DEME

### Les règles de navigation

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la mer, des règles de navigations ont été établies. Il conviendra en effet de respecter une distance de sécurité autour des navires qui seront en opération. Ainsi, la navigation, le stationnement, le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade, la plongée sous-marine et toutes autres activités nautiques sont interdites dans un rayon de 0,5 mille nautique (926m) autour de ces navires.

Les navires de surveillance « Goury » et « TSM Ouessant » veilleront au respect des périmètres de sécurité.

Les navires et engins nautiques en mission de service public ou dans le cadre d'une opération d'assistance et de sauvetage et les navires affrétés dans le cadre de la réalisation des travaux ne sont pas concernés par ces restrictions.

Enfin, au cours de la même période, la navigation pour les navires de jauge brute supérieure à 500 UMS et les navires à passagers/NUC est interdite au sein d'une zone de 2 milles nautiques autour de la concession.

Ces règles de navigation et de sécurité maritime peuvent être consultées sur le site EMDT (URL A AJOUTER)

Une carte est consultable en ligne permettant aux usagers de la mer de retrouver toutes ces informations ainsi que le positionnement des bouées de suivi environnemental.

La société Éoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) filiale d'Ocean Winds a remporté en juin 2014 l'appel d'offres lancé par l'État pour le développement du parc éolien en mer au large de Dieppe et du Tréport.

Le parc sera constitué de 62 éoliennes et alimentera à partir d'octobre 2026 près de 850 000 personnes par an en électricité durable, soit plus des 2/3 de la population de la Seine-Maritime.

### Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport

SAS au capital de 31 436 000,00 € - Siège social : 1 quai de l'avenir 76200 Dieppe

SIRET : 798 378 683 00022

[contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr](mailto:contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr) – 02.73.54.10.06

Contact presse : Eric Bonté 06 27 01 32 64 - [contact@ebconseil.org](mailto:contact@ebconseil.org)

**Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport**

SAS au capital de 31 436 000,00 € - Siège social : 1 quai de l'avenir 76200 Dieppe

SIRET : 798 378 683 00022

[contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr](mailto:contact-dieppe-le-treport@eoliennes-mer.fr) – 02.73.54.10.06